

ADDENDA N° 1

ÉMIS PAR DESJARDINS LE : 27/10/2025

et remis aux Soumissionnaires participants au processus d'appel d'offres.

1. INTRODUCTION

Desjardins identifie ci-après les précisions et/ou modifications et/ou ajouts apportés à l'appel d'offres ci-dessus référencée ; toutes les modifications, sans exception, font partie intégrante de l'appel d'offres.

Les Soumissionnaires doivent prendre en considération les précisions et/ou modifications et/ou ajouts qui suivent dans la préparation et la rédaction de leur Soumission.

2. INTERPRÉTATION

En cas de conflit entre les dispositions de l'appel d'offres et cet Addenda, ce dernier va prévaloir.

3. AJOUT

Desjardins transmet l'addenda ADDENDA ADD- 1 de la firme L'ATELIER ARCHITECTURE ainsi que L'ADDENDA ADME-01 de la firme COSMEL aux soumissionnaires les documents suivants :

« ADD 01 en architecture.pdf »

« ADD 01 en électricité.pdf »

Ces documents font partie intégrante du processus d'appel d'offres. Le Soumissionnaire doit en tenir compte dans sa soumission.

4. QUESTIONS ET RÉPONSES PORTAIL SÉCURISÉ APPROVISIONNEMENT DESJARDINS

APPEL D'OFFRES N° BPM007963
TITRE DU PROJET : Caisse de la petite Nation et du Lièvre

Sujets	Questions	Réponses
	Sujets lors de la rencontre	Il n'y a pas de préachat de matériel ou d'équipement de prévu dans ce projet.
	Sujets lors de la rencontre	La demande de permis de construction ainsi les frais du permis de construction seront pris en charge par la firme d'architecture (rien à prévoir pour l'entrepreneur général).
	Sujets lors de la rencontre	L'entrepreneur général pourra brancher son panneau électrique temporaire à même l'entrée électrique de 200 Ampères 347/600 Volts (3 phases) fournir par le bailleur dans le futur local de Desjardins.
	Sujets lors de la rencontre	L'entrepreneur devra prévoir le passage d'un électricien au début décembre 2025. Pour fournir et passer les fils électriques des futures plinthes chauffantes en périphérie du local avant la fermeture des murs par le bailleur.

APPEL D'OFFRES N° BPM007963

TITRE DU PROJET : Caisse de la petite Nation et du Lièvre

Toutes les autres clauses techniques, administratives et/ou légales du document d'appel d'offres, BPM007963 – CAISSE DE LA PETITE NATION ET DU LIEVRE demeurent inchangées.

En foi de quoi Desjardins, par son représentant désigné ci-après, modifie cet appel d'offres.

Danick Soucy – Conseiller

Direction approvisionnement stratégique services et biens indirects